

Est-ce que les honorables sénateurs peuvent imaginer un système plus pervers dans un pays moderne? Il y a des gens qui aiment bien critiquer ceux qui réclament des prestations d'assurance-chômage. Certains disent que les Canadiens violent les règlements et le bon sens pour obtenir ces prestations. Certains se plaignent de l'effet 10/42 à Terre-Neuve, où il y a tellement de chômage que beaucoup de gens peuvent toucher des prestations. Voilà le genre de graves soupçons qui ont été à l'origine de la Commission Forget par exemple. Ce qui est certain, c'est que ce passage du projet de loi C-50 n'est pas moins calculateur, moins hypocrite ou maniganceux que ceux qu'on accuse le plus d'abuser de l'assurance-chômage.

En outre, comme les conclusions de la Commission Forget font bien voir que la plupart des bénéficiaires touchent l'assurance-chômage pendant peu de temps, qu'ils respectent vraiment les règlements, et que le programme d'assurance-chômage ne peut pas être convenablement réformé en l'absence d'un bon programme de soutien des revenus, alors cette moitié du projet de loi que nous examinons cet après-midi aggrave le problème au lieu de l'atténuer.

Nous considérons que ce passage du projet de loi est injuste, discriminatoire et inadmissible. Les dispositions qu'il contient au sujet des indemnités de départ ont pour but de priver d'effet les dispositions adoptées par le gouvernement ontarien pour protéger certains retraités, par exemple.

Ce projet de loi devrait être scindé en deux. La partie remboursement pour ceux qui ont perdu des prestations devrait être adoptée tout de suite. Les autres modifications au régime d'assurance-chômage, étant donné surtout que le gouvernement a refusé récemment de procéder aux modifications envisagées à l'assurance-chômage, devraient être remises à plus tard. La motion de division du projet de loi qui avait été présentée à la Chambre des communes a été repoussée par les ministériels.

Est-ce que dans cette Chambre nous devrions essayer de diviser le projet de loi? Honorables sénateurs, mon parti est fermement convaincu qu'un gouvernement qui s'occuperait des travailleurs canadiens, qui aurait le sens de l'équité et de ce qui est raisonnable, qui se préoccuperait d'améliorer le sort des travailleurs canadiens placés dans le cas d'avoir à prendre leur retraite avant l'âge ou d'être licenciés, ou qui se trouvent dans des régions déprimées du pays, n'aurait jamais en premier lieu présenté des règles aussi arbitraires; ou s'il l'avait fait, il reconnaîtrait et corrigerait son erreur immédiatement; ou troisièmement, il n'aurait présenté que la première partie du projet de loi; ou quatrièmement, il aurait attendu un réaménagement convenable de la Loi sur l'assurance-chômage pour traficoter ainsi le régime, comme il le fait dans la deuxième partie.

Le gouvernement ne se montre pas raisonnable; il ne se préoccupe pas d'équité vis-à-vis des travailleurs canadiens, il ne domine pas la situation de l'assurance-chômage. Après consultation, nous estimons qu'en forçant le gouvernement à diviser ce projet de loi nous ne ferions que retarder le remboursement des Canadiens qui attendent maintenant avec un désespoir croissant les chèques que l'inaction gouvernementale retarde déjà depuis le 1^{er} avril. Il y a des mois que nous voulions que ces chèques soient envoyés, et nous voulions que cela se fasse immédiatement. Mais c'est la honte au cœur et le

rouge aux joues que, pour obtenir l'envoi de ces chèques, nous devons faire passer le reste du projet de loi. Nous avons honte de collaborer avec un gouvernement qui présente un pareil projet de loi.

Aujourd'hui j'ai reçu un télégramme, comme, j'en suis sûr, d'autres honorables sénateurs en ont reçu de pareils, qui dit:

L'Association nationale des retraités fédéraux proteste très énergiquement contre la promulgation du projet de loi C-50 qui consacre une politique injuste et discriminatoire en vertu de laquelle un revenu de pension est réputé être un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage. Nous vous recommandons instamment de prendre tous les moyens voulus pour rejeter cette mesure inique.

Et c'est signé:

William J. Mullen, secrétaire-trésorier national.

Honorables sénateurs, nous assurons à M. Mullen à tous les sénateurs et à tous les Canadiens qu'à son retour au pouvoir, le gouvernement libéral s'empressera de réparer en premier lieu ces injustices commises envers les travailleurs canadiens.

● (1550)

L'honorable Brenda M. Robertson: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Je dois rappeler aux honorables sénateurs que si le sénateur Robertson parle maintenant, son discours mettra fin au débat sur la motion de deuxième lecture de ce projet de loi.

Le sénateur Robertson: Honorables sénateurs, j'ai écouté avec intérêt les propos de ma bonne amie et collègue. Je veux assurer aux honorables sénateurs qu'il n'y a pas de menace dans ce projet de loi. Cette mesure est très claire. Il n'est pas inusité, je crois, que les gouvernements présentent des projets de loi, écoutent les plaintes formulées à ce sujet et se montrent ensuite aussi souples que possible. A mon avis, le gouvernement a agi ainsi en l'occurrence.

Je dois dire que je suis légèrement embarrassée quand à la date à laquelle le projet de loi a été présenté à la Chambre des communes. J'aurais aimé que le projet de loi — et je suis persuadée que tous les honorables sénateurs sont du même avis — soit présenté à la Chambre des communes plus tôt. Diverses tentatives ont été faites durant ces 77 jours. Le ministre souhaitait autant que le sénateur Marsden présenter ce projet de loi plus tôt, mais malheureusement l'ordre du jour ne l'a pas permis. Bien entendu, l'ordre du jour est une responsabilité conjointe.

Je peux comprendre qu'il y a une divergence d'attitudes. Je voudrais revenir, pour la gouverne des honorables sénateurs, à certains principes fondamentaux dans ce projet de loi, afin qu'il n'y ait aucune confusion. Le gouvernement croit que les personnes qui se sont retirées du marché du travail ne devraient pas compter sur l'assurance-chômage comme source supplémentaire de revenu. Le gouvernement reconnaît également qu'il y a une différence entre les personnes qui prennent leur retraite et quittent le marché du travail et celles qui prennent leur retraite et se lancent ensuite dans une nouvelle carrière. Ce projet de loi tient compte de cette différence et s'assure que les personnes qui prennent leur retraite et se lancent ensuite dans une nouvelle carrière sont traitées équitablement à titre de membres de la population active.